



Assemblée générale

Distr. générale
3 octobre 2013
Français
Original: anglais et français

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**
Soixante-quatrième session
Genève, 30 septembre – 4 octobre 2013
Point 5 de l'ordre du jour provisoire et annotations
Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

Rapport de la cinquante-huitième réunion du Comité permanent (17-18 septembre 2013)*

* Soumission tardive suite à la tenue de la réunion les 17 et 18 septembre 2013.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Adoption de l'ordre du jour	2	3
III. Adoption du projet de rapport de la cinquante-septième réunion du Comité permanent	3	3
IV. Gestion, contrôle financier, contrôle administratif et ressources humaines	4-25	3
A. Finances et contrôle	6-20	3
B. Ressources humaines	21-25	6
V. Budget-programme et financement	26-35	7
VI. Coordination	36-44	9
VII. Questions diverses	45-47	10
Annexe		
Décision sur les budgets et le financement pour 2013		12

I. Introduction

1. La Présidente du Comité exécutif, S.E. l'Ambassadeur Alicia Arango Olmos (Colombie), préside la réunion.

II. Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour de la réunion (EC/64/SC/CRP.20) est adopté.

III. Adoption du projet de rapport de la cinquante-septième réunion du Comité permanent

3. Le *Rapport de la cinquante-septième réunion du Comité permanent* (EC/64/SC/CRP.19) est adopté.

IV. Gestion, contrôle financier, contrôle administratif et ressources humaines

4. Le Haut Commissaire adjoint présente ce point. Se référant à la crise syrienne actuelle, il informe le Comité de l'organisation d'un Segment de haut niveau sur la solidarité et le partage de la charge avec les pays accueillant les réfugiés syriens, qui aura lieu lors de la soixante-quatrième session du Comité exécutif. Il ajoute que si l'attention est centrée sur la situation en République arabe syrienne, le HCR doit s'assurer que le monde ne néglige pas d'autres situations d'urgence, telles que celles en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Mali, ainsi que les situations de réfugiés prolongées.

5. Sur cette toile de fond, le HCR a présenté au Comité exécutif la dotation budgétaire la plus élevée de son histoire. Rappelant les questions antérieures des Etats concernant l'augmentation des budgets d'une année à l'autre, le Haut Commissaire adjoint explique que le fil directeur n'est pas l'augmentation constante des budgets mais que des réductions ont été opérées lorsque le besoin s'en est fait sentir. Il explique que ce point de l'ordre du jour inclut non seulement la présentation du budget mais également la discussion de la structure de contrôle que le HCR a mis en place pour veiller à ce que les fonds supplémentaires soient utilisés de manière plus efficace.

A. Finances et contrôle

i) Rapport du Comité des commissaires aux comptes

6. Le Contrôleur et Directrice de la Division de la gestion administrative et financière présente le document : Comptes pour l'année 2012 tels que contenus dans le Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (A/AC.96/1124 ; voir également le document A/68/5/Add.5), accompagné du document Problèmes clés et mesures prises en réponse au Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2012 (A/AC.96/1124/Add.1.). Elle actualise également les avantages de l'adoption des normes de comptabilité internationales pour le secteur public (IPSAS).

7. Les délégations félicitent le HCR concernant la mise en œuvre des normes IPSAS et l'achèvement couronné de succès de ses premiers rapports conformes aux normes IPSAS. Reconnaissant cet exploit majeur, de nombreuses délégations encouragent le HCR à identifier désormais les biais grâce auxquels les rapports conformes aux normes IPSAS pourraient améliorer les opérations et permettre à l'Organisation de prendre des décisions fondées sur des preuves. Les Etats se félicitent de l'occasion qui leur sera donnée d'entendre les avantages de la mise en œuvre de ces normes IPSAS.

8. Bien que des progrès aient été notés eu égard aux recommandations spécifiques du Comité des commissaires aux comptes, le HCR est invité à mettre en œuvre et clore de nombreuses recommandations encore en suspens depuis 2011 et les années antérieures. Parmi les préoccupations des Etats membres, citons la gestion des stocks, le système de gestion des risques d'entreprise (ERM), la mise en œuvre de la gestion des partenaires d'exécution et la stratégie concomitante de lutte contre la fraude. Plusieurs délégations se déclarent préoccupées par la croissance rapide du budget de l'Organisation sans que des ressources proportionnelles ne soient consacrées au contrôle interne ; elles encouragent le HCR à consacrer suffisamment de ressources à ses activités tant au Siège que sur le terrain.

9. En réponse, le Contrôleur affirme que la mise en œuvre des normes IPSAS constitue une réalisation majeure à l'échelle de l'Organisation, touchant toutes les opérations et tous les secteurs d'établissement de rapports. Elle se fait l'écho des commentaires concernant l'importance d'allouer des ressources adéquates à la gestion financière. Elle assure les délégations que le HCR empoigne la question des capacités moyennant des ressources additionnelles sur le terrain, la formation du personnel existant ainsi qu'une initiative visant à promouvoir la rétention du personnel. Elle reconnaît la nécessité d'adopter des outils plus efficaces pour gérer les ressources humaines, soit un système de planification des ressources d'entreprise dûment mis à niveau. Le Contrôleur reconnaît également les préoccupations soulevées par les Etats concernant la gestion des stocks. Elle exprime son accord sur le fait que les normes IPSAS constituent un instrument précieux, non pas seulement en soi mais pour relever tous les défis que pose la gestion complexe des stocks dans l'ensemble de l'Organisation. Le Contrôleur note qu'il a été difficile de prendre la décision de mettre en œuvre la disposition concernant la transition eu égard à la gestion des inventaires mais, qu'en dernière analyse, cette décision a été prise dans le cadre de la gestion des risques et que le HCR entend ne pas avoir recours à cette disposition en 2014.

10. Le Contrôleur explique que le Comité des commissaires aux comptes a passé en revue la gestion par le HCR des partenaires d'exécution au cours des trois années précédentes. La fin de 2014 marquera l'achèvement du projet triennal du HCR visant à répondre à de nombreuses préoccupations du Comité des commissaires aux comptes. Le projet s'est efforcé de renforcer les secteurs suivants : la sélection et la rétention des partenaires d'exécution ; la conception des projets, y compris le suivi et les attentes en matière de rapports ; la clôture des projets ; et l'expérience acquise. Le HCR parachève son cadre d'engagement avec les partenaires d'exécution, y compris l'évaluation des risques de fraude. Le HCR forme et aide les partenaires d'exécution dans le domaine des normes IPSAS, accordant la priorité à l'obligation de rendre des comptes et à la transparence.

11. Concernant la diffusion des rapports, le Contrôleur rappelle aux délégations que le HCR fait de son mieux pour distribuer au Comité exécutif ses rapports en temps voulu, mais que certains rapports, tels que celui du Comité des commissaires aux comptes, ne sont pas le fait du HCR, et que ce dernier ne peut les diffuser que lorsqu'ils sont mis à la disposition du public.

ii) Vérification intérieure des comptes

12. L'administrateur responsable du Service d'audit de Genève au sein du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations Unies présente le Rapport de l'audit interne du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/1126) et souligne que

les rapports du BSCI sont désormais mis à la disposition du public 30 jours après leur publication. Il centre ses remarques sur les résultats d'audit identifiés au cours de la période considérée, y compris dans les domaines de la recherche de fonds dans le secteur privé, la gestion globale des stocks, le contrôle et la gestion des partenaires d'exécution, les procédures d'urgence, les achats ainsi que la restitution de la taxe sur la valeur ajoutée.

13. Une délégation répond à la présentation du BSCI. La délégation exprime sa reconnaissance au BSCI pour son travail et demande une information supplémentaire concernant le statut de l'initiative visant à intégrer la fonction d'audit interne dans l'Organisation, les ressources que cela nécessiterait et le calendrier de mise en œuvre.

14. Le Haut Commissaire adjoint exprime l'accord du HCR concernant la recommandation visant à créer une fonction d'audit interne indépendante et solide ainsi qu'une unité centralisée de contrôle interne. Le BSCI et le Bureau de l'Inspecteur général du HCR travaillent déjà main dans la main et leurs fonctions sont interdépendantes ; l'objectif serait de combiner ces deux fonctions. Le HCR attend avec intérêt la résolution des questions juridiques en suspens pour aller de l'avant.

15. Eu égard à la présentation du BSCI ainsi que la présentation préalable sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes, le Haut Commissaire adjoint fait allusion à l'importance du suivi et de l'obligation de rendre des comptes pour les partenaires d'exécution, tout particulièrement à la lumière de l'augmentation importante des ressources consacrées à leurs activités. Il assure les délégations que le HCR souscrit à la nécessité d'intensifier les efforts sur ce secteur d'activité.

iii) **Comité d'audit et de contrôle indépendant**

16. Le Président du Comité d'audit et de contrôle indépendant de juin 2012 à juin 2013 présente le Rapport du Comité d'audit et de contrôle indépendant, 2012-2013 (EC/64/SC/CRP.21), couvrant la période sous sa présidence. Il fournit au Comité une mise à jour concernant tous les secteurs d'activité du Comité d'audit et de contrôle indépendant, y compris les activités de contrôle interne ; le cadre de contrôle interne et l'obligation de rendre des comptes ; la gestion des risques d'entreprise ; les états et les rapports financiers ; la vérification extérieure des comptes ainsi que la fonction de la déontologie. Le Haut Commissaire adjoint complimente le Comité d'audit et de contrôle indépendant pour son travail, dont témoigne le large éventail de questions couvertes. Il observe que le HCR est en accord avec les recommandations du Comité d'audit et de contrôle indépendant, particulièrement dans les domaines de chevauchement avec les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

17. Les délégations puisent une source d'encouragement dans l'établissement et le travail du Comité d'audit et de contrôle indépendant et expriment leur appui à un service unifié de contrôle interne. Pour de nombreux Etats, la convergence entre le Comité d'audit et de contrôle indépendant et les recommandations du Comité des commissaires aux comptes est une indication de l'efficacité du Comité nouvellement établi. Toutefois, un certain nombre d'Etats se déclarent préoccupés par les doublons et demandent une information supplémentaire en la matière.

18. Tout en reconnaissant les avantages éventuels de l'unification du contrôle interne dans un seul service, certains Etats se déclarent préoccupés par les détails au niveau de la mise en œuvre. Ces détails incluent : l'allocation des ressources appropriées pour la mise en œuvre, tant financières qu'humaines ; la garantie de l'indépendance et de l'intégrité du personnel d'audit ; la recherche de personnel ayant les compétences requises et l'impact du système de roulement sur la rétention des compétences ; le maintien d'une transparence dans les rapports ; l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre ; et enfin les implications juridiques de l'intégration de la fonction d'audit.

19. Le Président sortant remercie les délégations et estime qu'il convient de mettre en place un processus de planification scrupuleux pour la transition vers une fonction de contrôle interne. Il assure les délégations que le rôle du BSCI est d'examiner le travail des organes de contrôle compétents, d'identifier tout doublon et de donner des conseils sur les meilleurs moyens de garantir des fonctions de contrôle appropriées. En réponse aux commentaires sur l'indépendance des membres de l'Unité de contrôle interne, s'ils font en fait partie du HCR, il explique que ces membres seront responsables du « cadre de pratique professionnelle international », qui guide la déontologie et l'indépendance de ce rôle. Un audit indépendant extérieur est obligatoire tous les cinq ans de façon à garantir le respect des dispositions. Concernant la question de la compétence, le BSCI a suggéré que l'unité soit composée de postes d'experts non soumis au roulement.

20. Le Haut Commissaire adjoint répond au nom du HCR que le processus d'intégration de la fonction d'audit n'est pas encore suffisamment avancé pour donner les détails du recrutement et de la nomination de personnel. Il reconnaît que la question du roulement est judicieuse et qu'elle sera prise en considération. Il prend également note des préoccupations concernant la nécessité de ressources adéquates pour cette entreprise. Il est également d'accord d'examiner la suggestion d'interaction plus officielle entre le Comité exécutif et les vérificateurs extérieurs des comptes.

B. Ressources humaines

21. La Directrice de la Division de la gestion des ressources humaines (DHRM) présente l'actualisation sur les Questions relatives aux ressources humaines, y compris la sécurité du personnel (EC/64/SC/CRP.22), en compagnie du Chef de la Section de la sûreté sur le terrain au sein de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement (DESS). La Directrice souligne que le HCR ne peut s'acquitter de son mandat que s'il dispose d'un personnel dévoué acceptant de travailler dans les endroits les plus difficiles et les plus dangereux, souvent séparé de sa famille. Elle souligne un certain nombre de mesures prises pour veiller à ce que le HCR recrute un personnel talentueux et représentatif de la diversité géographique et culturelle pour motiver et habiliter le personnel et institutionnaliser au sein de l'Organisation une culture de sécurité et de bien-être.

22. Le thème de la gestion des ressources humaines suscite beaucoup d'intérêt de la part du Comité. Les initiatives prises par le HCR pour améliorer la gestion des ressources humaines et le bien-être de ses effectifs suscitent un large appui, bon nombre de délégations estimant également qu'il s'agit de l'atout le plus important de l'Organisation. De nombreuses délégations affirment qu'elles sont frappées par le pourcentage élevé de personnel du HCR travaillant dans des lieux difficiles, dangereux et n'acceptant pas les familles. Le HCR est invité à continuer d'améliorer les conditions du personnel travaillant dans ces lieux, afin d'améliorer la rétention et la performance. Une délégation fait remarquer que ce pourcentage élevé de personnel dans les lieux reculés du terrain constitue une caractéristique de l'Organisation et encourage les Etats membres connaissant les conditions dans lesquelles le personnel du HCR travaille de prendre cela en considération lorsqu'ils prennent des décisions touchant aux conditions de travail au sein du système commun des Nations Unies.

23. Plusieurs membres du Comité soulignent l'importance de garantir une représentation équitable au plan géographique et du genre, particulièrement dans le contexte du nouveau programme d'administrateurs humanitaires au niveau d'entrée. Plusieurs délégations notent le départ à la retraite prochain de nombreux fonctionnaires expérimentés et invitent le HCR à prendre des mesures pour compenser cette perte et se doter d'un cadre pour ses futurs dirigeants. Les mesures prises pour améliorer la communication interne, qui contribuent à créer la confiance, font également l'objet d'un appui et le HCR est invité à poursuivre cette initiative. De nombreuses questions sont posées, y compris le traitement du personnel national eu égard aux prestations et aux mesures de sécurité. Concernant la sécurité du

personnel de façon plus générale, le Comité se déclare préoccupé par l'insécurité à laquelle sont exposés les fonctionnaires sur le terrain et un Etat membre fait remarquer que le HCR est confronté à un double défi de protection – l'un lié aux populations qui relèvent de sa compétence et l'autre touchant son personnel.

24. La Directrice exprime sa reconnaissance au Comité pour son appui et pour la reconnaissance des défis pratiques immenses que l'Organisation doit relever en matière de gestion des ressources humaines. Répondant à une question concernant la délocalisation d'un certain nombre de fonctions de gestion de ressources humaines au Centre des services globaux à Budapest, elle indique que cela n'a pas généré de retombées néfastes ; cela a plutôt représenté des avantages importants. Concernant le système commun des Nations Unies, la Directrice note que le réseau de ressources humaines est composé d'institutions très différentes au plan opérationnel – bon nombre n'ayant aucune présence sur le terrain et d'autres étant présentes sur le terrain mais pas autant que le HCR – et explique les difficultés que cela présente. Elle se réjouit de l'appui des Etats membres à cet égard. La Directrice évoque le système de gestion de la performance, y compris les plans visant à le rationaliser ainsi que les investissements consentis dans la formation du personnel moyennant les programmes de téléapprentissage. Elle souligne l'importance de l'élimination des distinctions entre les catégories de personnel, y compris les effectifs associés et note quelques exemples de mesures prises pour veiller à ce qu'ils fassent l'objet d'un traitement équitable. Le Chef de la Section de la sûreté sur le terrain explique les difficultés rencontrées par le personnel national dans certaines situations d'urgence et fait allusion aux défis juridiques qu'implique l'évacuation du personnel.

25. Compte tenu du grand nombre de questions sur ce thème, la Directrice adjointe de DHRM donne des détails sur le programme des administrateurs humanitaires au niveau d'entrée, notant que le but est d'amener de nouveaux talents. Elle indique qu'une attention est accordée à la question de la diversité et à l'équilibre géographique et qu'une campagne d'information a été organisée, moyennant les médias sociaux, afin de cibler les nationalités sous représentées. Elle précise également que l'objectif n'est pas de recruter sur des postes spécifiques, mais plutôt de répondre aux besoins institutionnels de l'Organisation à plus long terme. La Directrice ajoute que les circonstances exceptionnelles auxquelles le HCR est confronté du fait des situations d'urgence constituent des défis importants en termes de recherche de personnel et assure le Comité que le HCR s'efforce d'améliorer ses processus de recrutement et de nomination pour être plus efficace dans les situations d'urgence.

V. Budget-programme et financement

i) Actualisation sur les budgets et le financement pour 2013

26. Le Contrôleur et Directrice de la Division de la gestion administrative et financière présentent une mise à jour sur le budget de 2013 (EC/64/SC/CRP.23), notant que le montant initial de 3,9 milliards de dollars E.-U. approuvé par le Comité exécutif en octobre 2012 a été révisé à la hausse pour atteindre plus de 5,3 milliards de dollars E.-U. à la mi-septembre. La révision en hausse est due à l'établissement de budgets supplémentaires pour couvrir les besoins imprévus. Le Contrôleur indique que le budget annuel du HCR a connu une augmentation de 38 pour cent au niveau des besoins totaux au cours des quatre dernières années, passant de 3,29 milliards de dollars E.-U. en 2010 au niveau actuel du fait des nouvelles situations d'urgence auxquelles le HCR est confronté. Le Contrôleur fait remarquer que le taux d'exécution annuel du HCR (ou d'engagement de dépenses) est substantiellement plus élevé que celui d'autres institutions du système des Nations Unies et qu'il est systématiquement supérieur à 90 pour cent par rapport aux fonds mis à disposition. Au 31 juillet 2013, les dépenses estimatives s'établissaient à 1,4 milliard de dollars E.-U..

27. Le Directeur de la Division des relations extérieures fournit une mise à jour sur la situation actuelle en matière de financement, soulignant l'écart considérable entre le montant des besoins révisés et les fonds mis à disposition. En regard des besoins révisés, les fonds disponibles projetés pour 2013 sont estimés à 2,9 milliards de dollars E.-U., ce qui laisse apparaître un déficit de 2,4 milliards de dollars E.-U.. Cela signifie que 45 pour cent des besoins identifiés des personnes relevant de la compétence du HCR ne seraient pas couverts. Le Directeur exprime sa reconnaissance aux gouvernements donateurs pour leur appui et souligne que des annonces de contributions flexibles et précoces sont cruciales pour répondre aux situations d'urgence. Il saisit également cette occasion pour informer le Comité des activités de recherche de fonds dans le secteur privé.

28. Le Comité se déclare préoccupé par l'écart entre le budget et les recettes. Des questions sont posées concernant le report de 2013 sur 2014, et sur l'ajustement des fonctions d'appui pour faire face au taux de croissance de 10 pour cent des dépenses ces dernières années.

29. Le Contrôleur note que le HCR continue de centrer son action sur la limitation des dépenses en matière d'appui au programme et du Siège et que, proportionnellement, le HCR ajuste les ressources qu'il alloue au terrain. Concernant le report, elle indique que le montant n'est pas encore connu et qu'il ne le sera que l'année prochaine. De 2012 à 2013, le report de 236 millions de dollars E.-U. a permis de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'interruption au niveau de la réponse aux situations d'urgence. Elle donne l'exemple de reports pour certaines opérations majeures en 2013 et souligne l'importance de ce que le HCR, fonctionnant sur la base de fonds volontaires, dispose de fonds suffisants pour conduire ses opérations lors du dernier trimestre de son exercice financier. Côté financement, le Directeur de la Division des relations extérieures saisit l'occasion pour reconnaître les niveaux sans précédent de financement reçu de la part d'un certain nombre de pays et exprime sa reconnaissance aux Etats membres pour leur appui sans faille. Il remercie également les pays accueillant les réfugiés pour leur contribution généreuse à la protection et à l'assistance des réfugiés.

30. Le projet de décision sur les budgets et le financement pour 2013, tel que contenu dans l'annexe VII du document EC/64/SC/CRP.23, est adopté.

ii) **Budget-programme biennal du HCR pour 2014-2015**

31. Le Contrôleur présente le *Budget-programme biennal 2014-2015* (A/AC.96/1125), signalant que le HCR n'avait pas encore reçu le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), qui constitue un additif au document budgétaire (qui sera publié sous la cote A/AC.96/1125/Add.1). Elle rappelle les consultations informelles avec le Comité exécutif en début d'année sur la présentation budgétaire qui ont permis d'améliorer de façon significative ce document. Elle fait observer que bon nombre de suggestions présentées par les Etats membres ont été intégrées. Elle rappelle également que des efforts ont été faits pour renforcer les rapports sur les programmes du HCR - notamment par le biais du rapport global - qui inclut désormais une analyse sur les réalisations et l'impact ainsi que sur les besoins non couverts.

32. Un certain nombre de délégations font des commentaires positifs sur la présentation améliorée du budget et déclarent apprécier le dialogue nourri entre le Contrôleur et les Etats membres sur cette question. Le HCR est invité à assurer la complémentarité entre le document budgétaire et le rapport global afin de permettre une comparaison. Certaines délégations se déclarent préoccupées par l'écart croissant entre le budget et le financement mis à disposition, une délégation suggérant qu'il devient impossible à combler. Des questions sont posées au HCR concernant la possibilité de soutenir une telle croissance. Le Comité demande davantage de transparence dans l'évaluation des besoins et dans les bases

utilisées pour établir les projections. Tout en comprenant qu'il y ait des limites à la longueur du document budgétaire, plusieurs délégations suggèrent l'adjonction d'une information complémentaire par d'autres biais.

33. Les questions supplémentaires concernent la hiérarchisation des priorités, y compris la diffusion de ces priorités sur le terrain, et comment ces priorités sont révisées tout au long de l'année, conformément à l'évolution des besoins et du financement. Le HCR est encouragé à établir ses priorités sur la base des besoins et de la vulnérabilité et on lui demande d'être transparent avec les partenaires et les Etats membres sur le processus décisionnel. Le HCR est invité par un Etat membre à se centrer sur le cœur de son mandat et d'intensifier ses efforts en matière de rapatriement librement consenti ; un autre souligne que, parallèlement aux nombreuses crises, le HCR ne doit pas perdre de vue les situations prolongées.

34. Une délégation se félicite de la poursuite des programmes de protection et d'assistance en faveur des réfugiés Sahraouis dans les camps de Tindouf en Algérie et lance un appel pour une assistance humanitaire proportionnelle aux besoins de ces réfugiés. Une autre délégation insiste sur la nature fondamentale de l'enregistrement des populations dans les camps de Tindouf et réitère sa requête visant à autoriser le HCR à entreprendre un recensement de ces populations afin de renforcer leur protection.

35. En réponse à des questions concernant la réception tardive du rapport du CCQAB, le Contrôleur note que la Présidente du Comité exécutif a lancé cette année un appel spécial au Président du CCQAB pour demander à ce qu'il soit fourni à temps pour la réunion. Elle fait observer que ce rapport n'a pas encore été reçu et rassure les délégations sur le fait que le Secrétariat transmettra ce document dès sa réception. Le Contrôleur assure également le Comité que le HCR poursuivra le dialogue et s'efforcera d'améliorer la transparence et l'information additionnelle demandée. La Directrice adjointe de la Division de la gestion administrative et financière répond aux questions concernant la hiérarchisation des priorités, notant que les instructions de planification envoyées sur le terrain incluent des orientations en matière de politique générale sur des domaines spécifiques de ciblage stratégique pour la période à venir et que les priorités stratégiques globales font toujours partie intégrante de processus.

VI. Coordination

36. Le Directeur de la Division des relations extérieures présente la Mise à jour sur les questions de coordination : partenariats stratégiques (EC/64/SC/CRP.24), soulignant que la coordination et les partenariats sont plus importants que jamais pour le travail du HCR.

37. Une longue discussion suit sur ce point de l'ordre du jour, de nombreuses délégations exprimant leur appui aux efforts du HCR pour renforcer les partenariats et améliorer la coordination dans ses opérations, tous notant la valeur cruciale des partenariats avec les ONG et d'autres organisations des Nations Unies. Des progrès importants sont notés au niveau global, y compris le Dialogue structuré du Haut Commissaire avec les ONG et les Consultations annuelles avec les ONG, mais de nombreux Etats expriment le désir de voir cet esprit de partenariat traduit dans les opérations sur le terrain.

38. Tout en reconnaissant la nature essentielle des partenariats avec les organisations locales, les délégations demandent au HCR de fournir davantage d'information sur ses activités pour suivre et évaluer les activités de ses partenaires ainsi que celles conduites pour assurer l'obligation redditionnelle des partenaires d'exécution. Le HCR est encouragé à examiner des partenariats non traditionnels, y compris dans le monde universitaire, les milieux intellectuels et les organisations accordant des subventions, afin de contribuer à l'élargissement de la base des donateurs.

39. Plusieurs Etats membres se félicitent de l'évaluation en temps réel de la réponse d'urgence à la crise syrienne. Certaines délégations demandent une information complémentaire sur la façon dont les conclusions de l'étude orienteront les activités du HCR à l'avenir. Une délégation suggère au HCR d'établir un cadre de base pour les opérations sur le terrain moyennant des orientations pratiques en matière de coordination, de répartition des tâches et des responsabilités conformément aux besoins locaux.

40. Le Directeur reprend trois thèmes émergents des interventions des délégations. Le premier concerne les partenaires, particulièrement les ONG locales, et la nécessité de veiller à ce que les progrès accomplis au niveau global soient traduits sur le terrain. Alors que ces partenariats prennent de plus en plus d'importance et représentent un pourcentage croissant du budget du HCR, la garantie d'une gestion adéquate, d'une obligation redditionnelle et d'un financement prévisible est essentielle. Si les nouveaux accords de partenariat sont utiles, le Directeur note que le système d'échéancier de paiements aux partenaires d'exécution est le résultat nécessaire de la structure financière du HCR. Il explique également que bon nombre des principes arrêtés au niveau global guident les opérations de terrain, reconnaissant que la gestion globale doit s'adapter aux questions structurelles, comportementales et opérationnelles pour optimiser les partenariats.

41. Le deuxième thème concerne la direction et la coordination des situations mixtes de réfugiés et de déplacés internes. Le Directeur souligne que si le HCR s'emploie à améliorer la coordination, il reconnaît également sa responsabilité concernant les réfugiés dans toutes les situations, bien qu'elle s'inscrive dans le système plus large d'obligation redditionnelle au niveau des Nations Unies. L'une des leçons tirées de l'évaluation de la crise syrienne est que d'importantes situations nécessitent une capacité de coordination spécifique.

42. Le troisième thème est l'Agenda transformatif. Le Directeur souligne que les principes de cet Agenda sont applicables aux crises de réfugiés. Bien que la direction et l'obligation redditionnelle du HCR soient claires, il y a beaucoup à apprendre de l'Agenda transformatif pour améliorer la coordination dans les situations de réfugiés.

43. En réponse à une question concernant les réfugiés urbains, le Chef de l'Unité interinstitutions assure les délégations que s'il n'est pas explicitement mentionné dans le document de séance, le thème des réfugiés urbains constitue l'un des fils directeurs du Dialogue structuré du Haut Commissaire avec les ONG et est intégré dans le travail du groupe directeur du HCR sur la recherche de solutions.

44. Le Haut Commissaire adjoint fait allusion aux partenariats du HCR pour la recherche de solutions. Il fait des commentaires sur le fait que le groupe directeur avance concernant l'initiative de solutions intérimaires en intégrant de façon plus complète les acteurs du développement dans les stades initiaux de la réponse. Il évoque la nécessité de jeter un pont entre les secours et le développement, citant la crise syrienne comme exemple où les acteurs du développement peuvent fournir une assistance immédiate aux pays hôtes et aux communautés en termes d'infrastructure, d'écoles, de dispensaires et d'autres interventions pour alléger le fardeau que représentent des afflux majeurs de réfugiés. Il réitère également le fait que le HCR est un fournisseur de dernier recours pour les réfugiés et que cette obligation doit être reconnue dans les efforts de coordination.

VII. Questions diverses

45. La Présidence demande au Comité une décision de consensus concernant l'adoption précoce du présent rapport afin d'éviter de convoquer une autre réunion du Comité permanent en marge de la session du Comité exécutif. La Présidence propose au Comité de suivre la procédure adoptée l'année précédente, autorisant la diffusion électronique du

projet de rapport le 24 septembre et, en l'absence de commentaires de la part du Comité, ce rapport serait jugé adopté le 26 septembre au soir. En l'absence d'objection de la part des membres, il en est ainsi décidé.

46. Le Secrétaire évoque l'état de l'étude stratégique décennale du Haut Commissaire sur la situation globale des réfugiés et le rôle du Haut Commissariat, préparée pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, comme le requiert la résolution GA/RES/58/153. Il remercie les Etats membres pour leur participation aux consultations informelles convoquées au cours de l'année dernière, ainsi que pour leurs commentaires écrits et leurs suggestions, grandement appréciés. L'étude est désormais achevée, après consultation avec le Secrétaire général, et sera présentée par le Haut Commissaire à la Troisième Commission en novembre, accompagnée du rapport annuel du Haut Commissariat.

47. Le Haut Commissaire adjoint et la Présidence informe le Comité des nouveaux développements concernant le Segment de haut niveau sur la solidarité et le partage de la charge avec les pays accueillant les réfugiés syriens, qui aura lieu lors de la soixante-quatrième session plénière du Comité exécutif. Le Haut Commissaire adjoint souligne que ce Segment sera de nature purement humanitaire et apolitique, conformément au mandat du HCR. La Présidence note que le Bureau a été consulté de façon étroite sur l'organisation du Segment de haut niveau et, au nom du Comité, exprime son plein soutien pour cette initiative. Elle note que le Segment de haut niveau donne au Comité exécutif l'occasion de parler d'une seule voix sur les impératifs humanitaires de la solidarité et du partage de la charge qui sont au cœur de la protection internationale. A cet égard, les pays hôtes, en consultation avec le Bureau du Comité exécutif, ont rédigé un projet de déclaration solidaire dont la Présidence espère qu'il sera adopté par les membres du Comité exécutif.

Annexe

Décision sur les budgets et le financement pour 2013

Le Comité permanent,

Rappelant la décision du Comité exécutif sur les questions relatives à l'administration, aux finances et au programme lors de sa soixante-troisième session (A/AC.96/1119, par. 13), ainsi que ses discussions au titre des budgets-programmes et du financement lors de la cinquante-septième réunion du Comité permanent en juin 2013,

Réaffirmant l'importance du partage international de la charge et des responsabilités pour réduire le fardeau pesant sur les pays d'accueil des réfugiés, particulièrement les pays en développement,

1. *Rappelle* que le Comité exécutif, à sa soixante-troisième session, a approuvé des programmes et des budgets pour les Programmes régionaux, les Programmes globaux et le Siège au titre du Budget-programme biennal du HCR révisé pour 2012-2013, à concurrence de 3 924,2 millions de dollars E.-U. pour 2013 ;
2. *Note* que les budgets supplémentaires de 2013 s'élèvent aujourd'hui à 1 375,1 millions de dollars E.-U. au titre des programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;
3. *Prend note* de l'augmentation du Budget annuel du HCR pour 2013, portant sur le Budget annuel à 5 296,8 millions de dollars E.-U. ;
4. *Reconnaît* que les situations d'urgence et les activités imprévues de 2013 pourraient se solder par des budgets supplémentaires élargis ou additionnels, et que des ressources additionnelles, au-delà de celles qui sont prévues au titre des budgets existants, seraient requises pour couvrir ces besoins ; et
5. *Exhorte* les Etats Membres à continuer de répondre avec générosité, dans un esprit de solidarité et en temps voulu à l'appel de fonds du Haut Commissaire afin de financer intégralement le budget annuel de 2013.